



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 22 avril 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des membres pour siéger à l'association « Erbaiolu Energia »

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 14 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
FILIPPI Françoise à PAPAZIAN Laurent
OLIVESI GUIDI Josepha à MONDOLONI Jean-Martin

ABSENTS :

BERTOLUCCI Marie-Christine, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation des membres pour siéger à l'association « Erbaiolu Energia »

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil communautaire par délibération en date du 24 juin 2024, a approuvé la création de l'association « Erbaiolu Energia », ayant le rôle de personne morale organisatrice (PMO) et désigné ses représentants,

Considérant que la CAB en tant que membre fondateur est représentée de manière permanente. Pour cela il est nécessaire de désigner à nouveau un(e) titulaire et un(e) suppléant(e) ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026 ;

Considérant que le Conseil, peut à l'unanimité, décider de ne pas recourir au scrutin secret, pour les désignations de représentants ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Abstentions : M. Morganti, Mme Poggi

DÉCIDE

De ne pas recourir au scrutin secret ;

DÉSIGNE

Les représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia comme suit pour siéger à l'association Erbaiolu Energia :

- Michel ROSSI (titulaire)
- Pierre ORSINI (suppléant)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification